

Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

**Programme préliminaire de capture et relocalisation
des couleuvres**

Table des matières

1.1	Contexte	1
1.2	Objectif	1
1.3	Zone d'étude.....	1
1.4	Méthode.....	1
1.5	Calendrier	2
1.6	Source de l'engagement.....	2

1.1 Contexte

Afin de minimiser les impacts sur la couleuvre brune lors des travaux de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, des mesures d'atténuation seront mises en place. Ainsi, des clôtures d'exclusion et des stations de captures seront aménagés à cette fin. Ce programme est préliminaire, et devra être ajusté pour tenir compte plus précisément de l'échéancier et de la séquence des travaux, de même que de l'établissement des aires de travaux et de circulation. Une version finale du programme sera fournie lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle.

1.2 Objectif

Le programme de capture et relocalisation vise à récolter tous les spécimens de couleuvres, de toutes espèces confondues, capturées aux stations de captures et aux sites de fouille active et de les déplacer dans les zones d'exclusions appropriées. Ce programme débutera à chaque année avant le commencement des travaux.

1.3 Zone d'étude

La zone d'étude sera variable selon l'avancement des travaux, mais comprend l'ensemble des secteurs visés par les voies d'accès et les aires de travaux présentées sur les cartes « Mesures d'atténuation pour l'herpétofaune » présentées en annexe 1.

1.4 Méthode

Avant la mise en œuvre du programme de capture et de relocalisation des couleuvres, un permis à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune (SEG) sera obtenu.

Les clôtures d'exclusion seront installées en juin 2027, juin 2028, juin 2029, au moins six semaines avant le début des travaux, et en mai 2030 (à l'émergence des couleuvres) en considérant les aires d'accès et de travaux à mettre en place à chaque année. Une première clôture sera installée de manière à délimiter l'extrémité sud des travaux, face au boulevard Olympia, et une deuxième sera installée au nord de la Résidence des Frères de Saint-Gabriel (voir carte du secteur du parc Louis-Hébert en annexe 1). Ces deux clôtures serviront à délimiter l'ensemble du secteur du parc Louis-Hébert. Des clôtures pourraient être installées à l'intérieur de cette zone dans le parc Louis-Hébert pour mieux circonscrire les travaux prévus au cours d'une année.

Pour les secteurs de la résidence Ignace-Bourget et de l'église de La Visitation, deux clôtures seront mises en place le long des aires de travaux situées de part et d'autre de la rue Fort-Lorette (voir carte en annexe 1). Puisque ces secteurs sont situés en milieu boisé, il pourrait être problématique d'installer une clôture et d'enfouir sa base. Le programme pourrait donc être adapté pour être réalisé sans installation de barrière pour ces secteurs ou un de ces secteurs.

L'intégralité des clôtures devra être régulièrement inspectée afin d'en assurer l'étanchéité. Une inspection aura donc lieu au minimum avant chacune des campagnes de capture et relocalisation. Toute ouverture devra être réparée rapidement. Six semaines avant le début des travaux, des stations de captures (2 bardeaux d'asphalte juxtaposés) seront installées aux endroits visés par la circulation et les travaux (ou en bordure) et le long de la rivière des Prairies, distancées d'environ 50 m les unes des autres. La

répartition des stations sera précisée lors du dépôt du programme final de capture et relocalisation des couleuvres.

Une semaine après l'installation des bardeaux, les stations de captures seront visitées 2 fois par semaine dans des conditions propices (15-25°C). En plus des stations de captures, des fouilles actives devront être exécutées à des endroits propices dans la zone d'étude. Toutes les couleuvres attrapées seront relocalisées dans les zones d'exclusion. La première se situe au sud du secteur des travaux du parc Louis Hébert, dans le parc Gouin, et la deuxième se situe à l'est de la clôture dans le secteur de l'église de la Visitation.

Chaque capture devra être documentée et les paramètres suivants seront notés :

- Espèce;
- Stade (adulte/juvenile);
- Habitat immédiat;
- Localisation.

Pendant la réalisation du programme, un tableau récapitulatif des données de capture devra être acheminé au responsable de l'étude à chaque semaine.

Le programme de capture et relocalisation peut prendre fin lorsqu'un des critères suivants est respecté :

- Aucune capture pendant deux semaines consécutives;
- À l'atteinte de 200 couleuvres capturées;
- Après discussion et approbation du MFFP en fonction des résultats.

Suivant la fin de ce programme, un rapport final présentant l'ensemble des données de captures sera acheminé au responsable du suivi au plus tard le 31 décembre de l'année du programme.

1.5 Calendrier

Le programme devra être réalisé avant chaque période de travaux entrecoupés par la période d'hibernation des couleuvres. Ainsi, quatre campagnes sont à prévoir, soit en juin 2027, juin 2028, juin 2029 et en mai 2030 (à l'émergence des couleuvres).

1.6 Source de l'engagement

Deuxième série de questions et commentaires pour le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard – Phase 2 sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec, Octobre 2025, QC2-20

En réponse à la question QC-41 visant la mise en place de clôtures d'exclusion pour les couleuvres, l'initiateur s'est engagé à produire un programme de capture et de relocalisation des couleuvres et à le transmettre au MELCCFP lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle, plutôt que lors de l'analyse sur l'acceptabilité environnementale du projet comme demandé. L'initiateur juge que ce moment est préférable afin qu'il puisse tenir compte plus précisément de l'échéancier et de la séquence

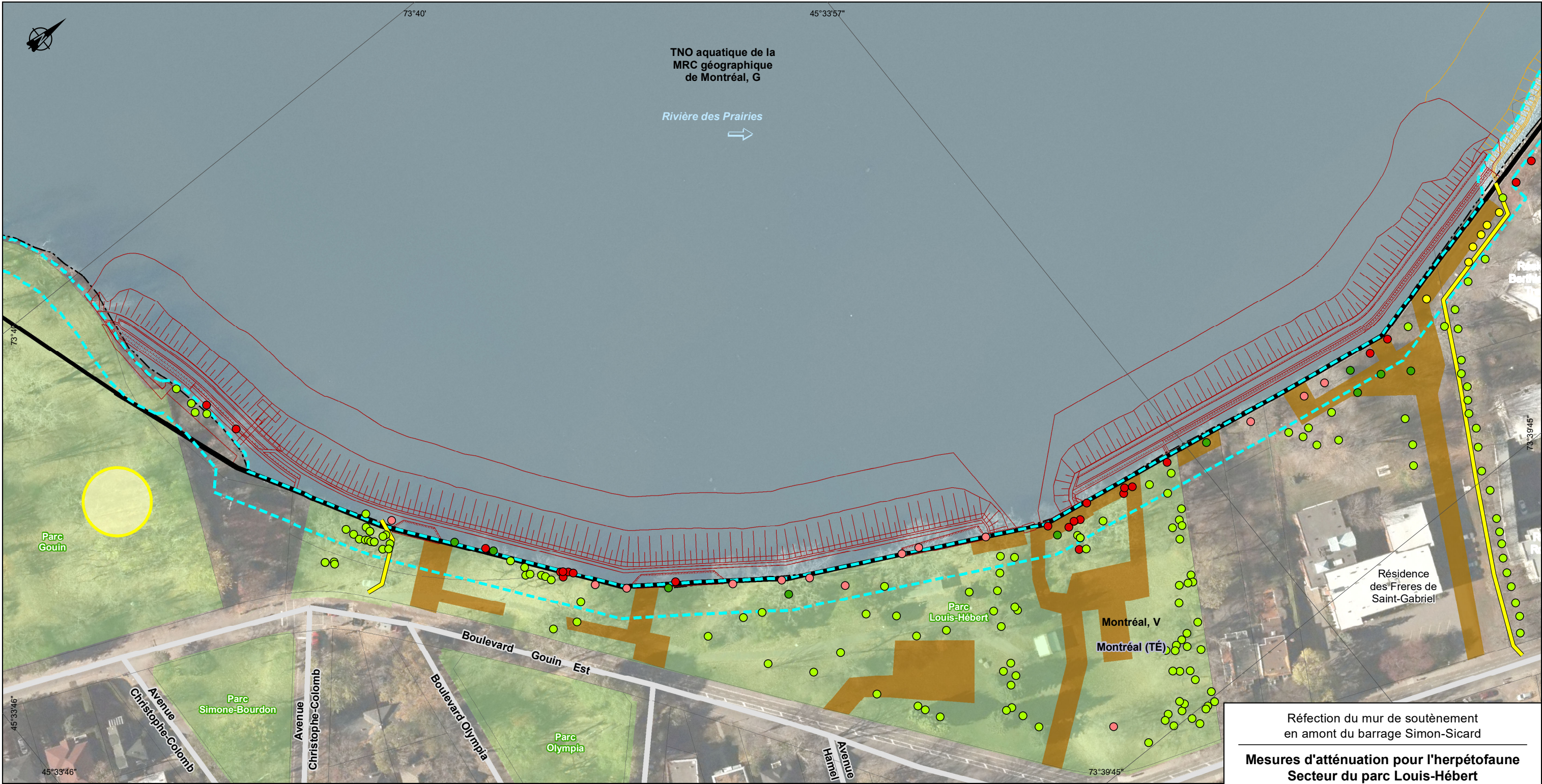
des travaux, de même que de l'établissement des aires de travail. Or, le programme préliminaire demandé doit principalement présenter la méthodologie de capture et de relocalisation des couleuvres, ainsi que les périodes et les zones propices.

Ainsi, l'initiateur doit déposer une version préliminaire du programme de capture et de relocalisation des couleuvres au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique et s'engager à déposer une version finale du programme lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle.

Réponse

Hydro-Québec s'engage à déposer une version préliminaire du programme de capture et de déplacement des couleuvres, au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, ainsi qu'une version définitive du programme lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle.

Annexe 1 - Cartes



Travaux préparatoires	Composantes du projet	Utilisation du sol	Autres	Mesures pour les couleuvres
Types de perturbation				
Abattage	Mur de soutènement	Grand espace vert	Sens de l'écoulement	Exclos à couleuvres
Élagage et protection	Empreinte de l'enrochement projeté	Limites	Rive (10 m)	Zone de relocalisation
Protection	Empreinte des travaux prioritaires	Lot*		
Transplantation	Accès ou aire des travaux	Municipalité		
Aucune				

Réfection du mur de soutènement
en amont du barrage Simon-Sicard

Mesures d'atténuation pour l'herpétofaune
Secteur du parc Louis-Hébert

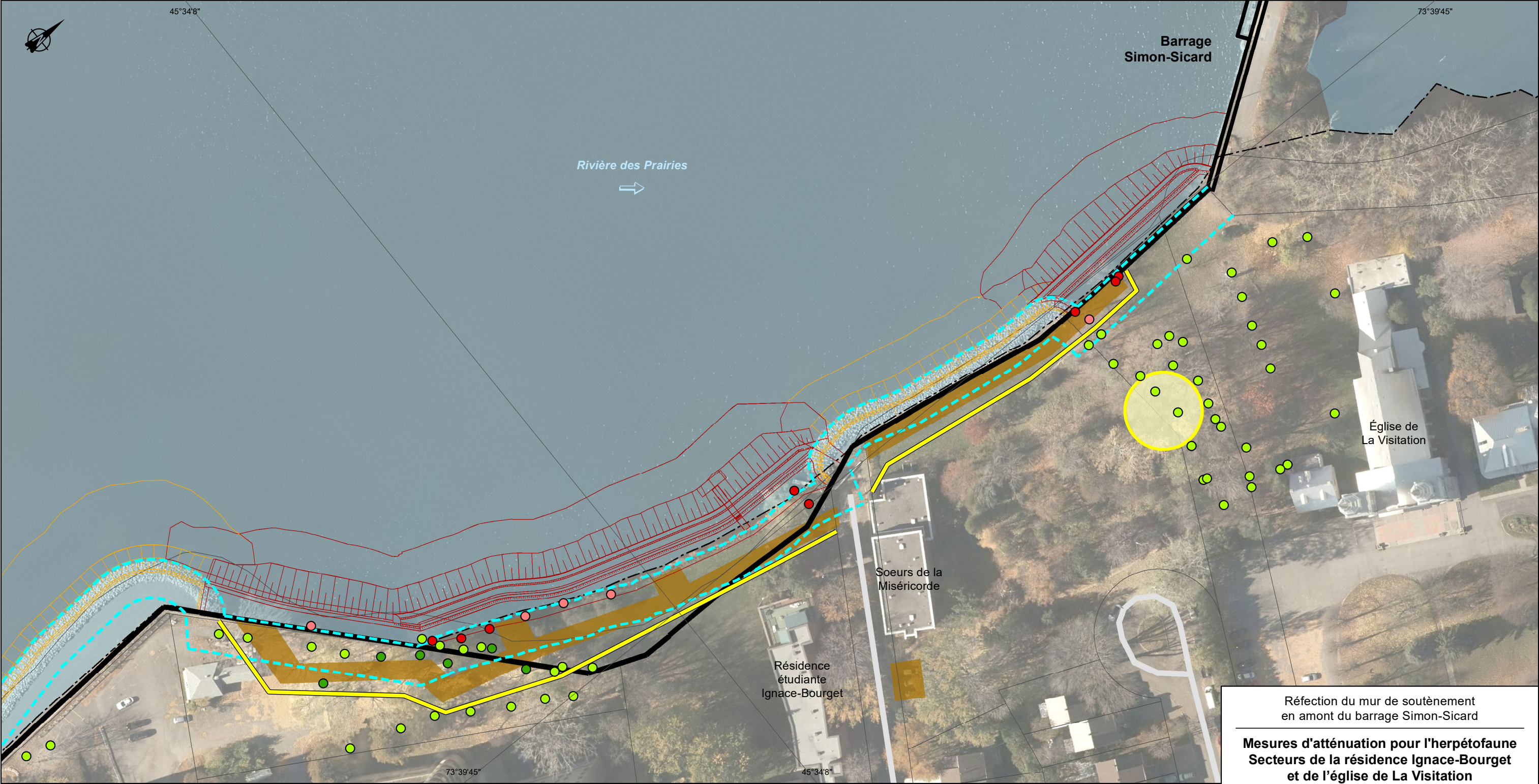
Sources :
Orthophoto, résolution 20 cm, © Communauté métropolitaine de Montréal, 2020
Adresses Québec, MRNF Québec, 1^{er} avril 2023
GRHQ, MERN Québec, 1/20 000, novembre 2019
Parcs ou espaces verts, Communauté métropolitaine de Montréal, mars 2020
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, avril 2023
Données de projet, Hydro-Québec, avril 2026

Inventaires et cartographie : Géomatique, Hydro-Québec
Fichier : 0003B_hq_077_couleuvreO_260415.mxd

0 12 24 m
MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Avril 2026





Travaux préparatoires	Composantes du projet	Utilisation du sol	Autres	Mesures pour les couleuvres
Types de perturbation				
Abattage	Mur de soutènement	Grand espace vert	Sens de l'écoulement	Exclos à couleuvres
Élagage et protection	Empreinte de l'enrochement projeté	Limites	Rive (10 m)	Zone de relocalisation
Protection	Empreinte des travaux prioritaires	Lot*		
Transplantation	Accès ou aire des travaux	Municipalité		
Aucune				

* Les limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Réfection du mur de soutènement
en amont du barrage Simon-Sicard

Mesures d'atténuation pour l'herpétofaune
Secteurs de la résidence Ignace-Bourget
et de l'église de La Visitation

Sources :

Orthophoto, résolution 20 cm, © Communauté métropolitaine de Montréal, 2020
Adresses Québec, MRNF Québec, 1^{er} avril 2023
GRHQ, MERN Québec, 1/20 000, novembre 2019
Parcs ou espaces verts, Communauté métropolitaine de Montréal, mars 2020
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, avril 2023
Données de projet, Hydro-Québec, avril 2026

Inventaires et cartographie : Géomatique, Hydro-Québec
Fichier : 0003B_hq_078_couleuvreE_260415.mxd

0 11 22 m
MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Avril 2026

Hydro Québec